

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des Petits Lutins Inc.	Numéro de permis 909002	Date d'inspection Le 27 mai 2024	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Le ratio enfants \ éducatrice est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

#### Observations:

- Les enfants ont mangé leur collation et ont fait des jeux libres à l'intérieur puisque c'était leur intérêt du moment et qu'il y avait un peu de pluie. Plusieurs enfants créaient des livres en dessinant et écrivant sur des feuilles blanches.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par  
Janel Aubut

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 mai 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Yvonne Pelletier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mai 2024

\_\_\_\_\_  
Date